

Novembre 2006

Contribution de l'AEPANA, de l'Université populaire et citoyenne, de Puy-de-Dôme Nature Environnement au :

PROJET D'IRRIGATION DE MONTGACON

Localisation

Montgacon est une butte témoin géologique de la région de Maringues. Le périmètre d'irrigation s'étend sur 6 communes environnantes de la plaine de Limagne à terre noire très fertile dont une partie importante provient de l'assèchement de marais qui a duré de l'époque de Louis XIV (ingénieur hollandais Javoult créateur de fossés très profonds) à l'époque contemporaine (1950).

Les données techniques du projet

Prise d'eau dans l'Allier en aval du pont de Cravant-Laveine, protégée par 2 enrochements. Cette prise d'eau intégrera (si le projet voit le jour) celle du périmètre d'irrigation des Goslards située en amont et qui alimente 300 hectares environ.

Une station de pompage dans un puits de 5,4 mètres de profondeur. Trois pompes électriques alimenteraient une canalisation de 0,8m de diamètre. Le débit maximum serait de 0,455 m³/s, soit environ 500 litres par seconde. Le volume journalier prélevable maximum serait de 29500 mètres cubes, soit environ 30 000m³ mesurés par compteurs.

Le prélèvement annuel en année sèche serait de 1 500 000m³, soit 2,8% de l'étiage soutenu par Naussac.

Les canalisations suivraient les voies publiques et passeraient sous la rivière Morge.

Longueur : 63 km.

Un matériel individuel d'irrigation pour chaque exploitation

A l'arrivée, on viserait à desservir 600 hectares, s'ils sont souscrits par les agriculteurs. Mais on équiperait en fait 1200 hectares. Il s'agit donc d'un projet de bonne ampleur.

Les demandes des agriculteurs

A l'initiative de l'Association syndicale autorisée (ASA de Montgacon), 50 exploitants ont d'abord été visités. Il y a eu 36 réponses positives, dont 34 réparties dans 3 communes (Maringues, Luzillat, St André le Coq), alors que pour les trois autres communes (St Ignat, st Denis Combarnazat, st Clément de Régnat), on ne comptait que 2 réponses positives. Le tout représentait 321 hectares, soit la moitié de ce qui était nécessaire pour que le projet soit retenu.

D'où une seconde visite, et sans doute une pression vive. En 2005, c'est 59 exploitants que se disent intéressés, et 550 hectares souscrits, dont 400 hectares dans le périmètre initial. Pour arriver à 550 hectares, on a agrandi le périmètre au nord.

Conclusion : les agriculteurs ont été assez prudents face à ce projet mais en insistant l'ASA de Montgacon a obtenu la superficie nécessaire pour poursuivre son projet, soit 550 hectares souscrits et 1200 équipés.

Les buts poursuivis par le projet Somival pour le compte de l'ASA de Montgacon

Pour Limagrain et la Sucrerie De Bourdon, on peut penser qu'ils poussent à l'irrigation pour avoir un approvisionnement plus régulier. Mais sans doute aussi pour imposer leur idéologie sur l'agriculture : le choix de fermes étendues face aux fermes d'étendue moyenne ou modeste. Leur moyen de pression : les contrats.

D'après l'enquête publique « les cultures spécialisées sont fondamentales pour l'équilibre financier et la pérennité des exploitations agricoles de taille moyenne ».

Or, lors de la première visite, la moyenne des exploitations souscrivant à l'irrigation est de 63 hectares, alors que la moyenne des exploitations est de l'ordre de 43 hectares et que la moitié des exploitants ont moins de 40 hectares.

Ce sont donc les grandes exploitations qui sont intéressées par l'irrigation (pas les moyennes ni les petites). Les grandes exploitations dans une des terres les plus fertiles du monde auraient-elles des problèmes de trésorerie ? Si cela est vrai, c'est toute l'organisation de l'agriculture qui est mise en cause.

Parlons des cultures spécialisées qui seraient à irriguer

Ce n'est pas le maïs semence parce que les terrains qui le produisent sont déjà équipés de 85 à 90% (dossier, p.70).

Les terrains destinés au tabac sont aussi largement déjà équipés.

L'irrigation pourrait servir à la production de maïs ordinaire. Elle est rentable avec des apports de 1000 à 2000 m³ à l'hectare. D'après Daniel Tessier « Index des prix et des normes agricoles », ed Synthèse agricole.

Mais est-ce collectivement nécessaire dans un contexte de surproduction de viande, alors que cette filière maïs-élevage concurrence l'élevage à l'herbe ? En tous cas, c'est collectivement très cher.

Autre justification de l'irrigation d'après le dossier d'enquête : p.70 « Pour pallier l'évolution climatique et s'y préparer ». Mais, l'été, le débit de l'Allier est modeste (bassin étroit entre celui de la Loire et celui de la Truyère). Le renfort de Naussac de 15m³/s est entièrement absorbé par les 30 000 hectares déjà irrigués du val d'Allier.

On peut constater que l'agriculture consomme 10 fois plus d'eau que l'industrie et environ 10 fois plus que les besoins en eau potable. A ce niveau, pallier l'évolution climatique pour l'agriculture en irrigant ne paraît ni possible ni souhaitable, surtout en Limagne, plaine la plus sèche de France.

Qui paierait quoi ? si le projet se réalisait

Infrastructure HT : 2 250 000 euros

Subventions Etat-collectivités publiques : 65%

3 412 000 € soit 6 000 €/ha environ

ASA de Montgacon : 35%
(agriculteurs irrigants)

1 680 000 € pour 550 hectares soit
3000 € euros/ha

L'agriculteur, par hectare souscrit, paierait 3000 euros, soit une annuité de 342 euros sur 20 ans, plus le fonctionnement annuel, soit 140 euros, plus la redevance annuelle pour occupation du domaine public et droit de puisage, plus le prix de l'eau. Chaque agriculteur a souscrit en moyenne pour 10 hectares et paierait donc 30 000 euros pour l'infrastructure.

Matériel individuel : 500 000 euros HT, soit 900 euros par hectare. Subvention à 65% soit 600 euros/ha.

La collectivité publique paierait donc : 6 600 euros par hectare (infrastructure + matériel individuel), pour une exploitation qui souscrit en moyenne pour 10 hectares : 66.000 euros.

Et rappelons que la collectivité verse une aide à l'irrigation.

Contrôle de l'utilisation de l'argent public en cas de réalisation du projet : le dossier n'indique pas quel organisme a évalué les sommes indiquées ni quel organisme l'a contrôlé.

Le dossier n'indique pas qui contrôlerait l'utilisation des sommes importantes que recevrait l'ASA dite de Montgacon.

Ce souci de transparence normal dans une démocratie est d'autant plus légitime au vu des détournements d'argent public relatés périodiquement en agriculture, en profit personnel et au profit d'associations et de syndicat.

Bilan général

Ce projet d'irrigation ne verrait le jour que si la Collectivité le subventionnait à 65%. D'où la question : Au-delà du profit personnel, y-a-t-il un intérêt pour la collectivité ?

Les agriculteurs y gagnent-ils ?

Pas les petits agriculteurs de Limagne qui n'ont pas souscrit et qui sont donc exclus des productions à très haute valeur ajoutée.

Pas les agriculteurs de demi-montagne ni de montagne qui font de l'élevage à l'herbe sans labourer, sans semer, sans désherbant, sans insecticide, sans fongicide, sans engrais chimique et qui sont concurrencés par l'élevage à base de maïs dont les primes sont supérieures aux primes à l'herbe.

Le coût de la viande obtenue de façon presque industrielle à partir du maïs n'intègre donc pas, ou peu, de nombreuses dépenses comme le coût environnemental, les diverses subventions, les frais d'équipement (barrages Naussac, Sep etc). On obtient une surproduction de viande à un coût sous évalué. Il y a une concurrence déloyale des agriculteurs irrigants face aux agriculteurs de montagne.

C'est un problème d'aménagement du territoire. On pénalise les régions difficiles au profit des zones riches. Il n'est donc pas étonnant que les régions de demi-montagne et de montagne se désertifient : perte d'emplois agricoles, puis d'emplois artisanaux, fermeture de postes, d'écoles.

Aucune évaluation financière ni environnementale n'est prévue. On sait que l'avant dernière réalisation d'irrigation, le périmètre alimenté par le barrage de la Sep, n'a fait l'objet d'aucun bilan financier ni environnemental. Est-ce une situation acceptable de l'utilisation des fonds publics et, d'une façon plus générale, de la gestion de la société ?

Au moment où des agriculteurs acceptent de renoncer à la culture du maïs trop important consommateur d'eau (récent article du journal *La Montagne*), moyennant parfois une aide à la reconversion, est-il sage de financer une irrigation favorable à la culture du maïs au moment où la situation se retourne ?

Regard sur l'agriculture dominante aujourd'hui

On nous dit que « les cultures spécialisées (permises par l'irrigation) sont fondamentales pour l'équilibre financier et la pérennité des exploitations agricoles de taille moyenne ». Donc des fermes moyennes ou grandes en Limagne, sur des terrains très fertiles, ne seraient pas rentables sans irrigation. Ce modèle agricole est donc en crise. Cette agriculture de type américain avec beaucoup de machines coûteuses utilisées sur de très courtes périodes (et donc avec un faible temps de travail) avec des semences coûteuses, avec des engrais chimiques coûteux, avec une énergie coûteuse n'est donc pas une agriculture durable ni au point de vue financier ni au point de vue environnemental.

Utilisation de l'eau

Ce projet datant de 1992 inscrit au plan fait partie de l'action engagée pour développer l'irrigation en Limagne. Cette action a abouti à l'irrigation de 30 000 hectares utilisant les 15m³/s permis par la retenue de Naussac. Ce projet est donc le dernier de la série . Vu les changements climatiques et donc la sécheresse, on peut se demander si l'eau nécessaire pourrait être fournie par Naussac.

L'agriculture absorbe près de 70% de l'eau utilisée. Or l'irrigation par aspersion conduit à une perte de 70% d'eau par évaporation. L'eau qui revient aux cours d'eau est chargée en nitrates, phosphates et pesticides, ce qui pollue l'espace en aval (eau potable) et dans le temps (pollution pour nos descendants). Quant à la dépollution, l'agriculture n'y contribue qu'à 4%.

Au niveau environnemental comme au niveau financier, le coût des productions agricoles irriguées est sous évalué.

Finalement, ce projet n'est pas acceptable, ni au niveau environnemental et sanitaire, ni au niveau financier pour la Collectivité.

Cette ETUDE DU PROJET D'IRRIGATION DIT DE MONTGACON a été faite d'après les données du dossier d'enquête publique, le rapport d'enquête –avis favorable du 8 novembre 2006, et de l'arrêté préfectoral du 16 mars 2006 (2006-01050)

Elle a été réalisée par l'Université populaire et citoyenne du Puy-de-Dôme, l'association Puy-de-Dôme Nature Environnement (PdDNE) et par l'association pour l'Etude et la Promotion De l'Allier et de sa nappe Alluviale (AEPANA)

Elle fait suite à un travail semblable mené par l'AEDELEC (à qui PdDNE a succédé) montrant, avec les mêmes arguments financiers et environnementaux, l'inutilité et la dangerosité du barrage de la Sep.

Elle précède l'actuel « avis d'appel public à la concurrence » pour déterminer le débit minimum biologique sur un tronçon de la Morge (26 décembre 2016)

Elle aura très probablement le même sort : la corbeille à papiers de nos augustes édiles.

La Montagne du 9 février 2017 donne une carte du bassin de l'Allier aval dont toutes les communes sont classées en ZVN : Zone vulnérable aux nitrates. Cette carte montre aussi l'extension de la ZVN depuis que les communes riveraines ont été classées en 2007.

L'extension de l'irrigation développe le mauvais état des eaux souterraines et de surface. Mais nos maîtres poursuivent leur entreprise de pollution « démocratiquement ».